

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Absents excusés : NUNEZ Dominique a donné pouvoir à BECH Françoise, MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale a donné pouvoir à DELEZAY Olivier, CHARVIEUX Sandra a donné pouvoir à COFFRE Annick, HOSNI Mohammed a donné pouvoir à GRATESSOLE Célyne.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Madame le Maire rappelle/expose :

Considérant que les communes tirent une partie de leurs ressources des produits qu'elles perçoivent de l'exploitation du domaine et des services publics, et qu'il revient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services publics locaux,

Considérant que l'inflation prévisionnelle pour 2025 s'établit à 1,8% et la croissance prévisionnelle pour 2025 s'établit à + 0,9% (après + 1,1% en 2024) ; Suite à la réunion avec les associations, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et des associations notamment, tout en préservant la capacité financière de la Commune, Madame le Maire propose quelques modifications à la délibération 2025-31 et en particulier une nouvelle grille de tarifs comme suit :

COMMUNE DE L'HORME - TARIFS MUNICIPAUX SALLE PIAN DI SCO					
Type de forfait location	Association L'Hormoise ou intercommunale *	Particulier L'Hormois **	Particulier non L'Hormois	Structure L'Hormoise	Structure non L'Hormoise
Journée 10h à 20h	200,00 €	300,00 €	400,00 €	300,00 €	500,00 €
Vide grenier 4h à 19h	200,00 €				
Journée + soirée 10h à 8h le lendemain	400,00 €	400,00 €	700,00 €	500,00 €	800,00 €
Soirée + journée 17h à 17h le lendemain	400,00 €	400,00 €	700,00 €	500,00 €	800,00 €
Week-end : vendredi 17h au lundi 08h		800,00 €	1 400,00 €		
7 jours consécutifs	900,00 €			1 500,00 €	2 000,00 €
Forfait ménage obligatoire et en supplément à toute location = 50€ (indépendamment des dispositions de l'article 4 du règlement dédié)					
* adresse siège social					
** sur présentation du justificatif de domicile du locataire					
Dispositions à prendre en considération au titre de chaque année civile					
Les associations L'Hormoises ou intercommunales bénéficient d'un abattement annuel d'un montant de 400€ (sur un seul évènement de leur choix).					
Le personnel communal et les élus communaux (mandat en cours) bénéficient d'un forfait journée + soirée à 100€ et d'un forfait week-end à 500€ sur un seul évènement.					
La gratuité de la location et du forfait ménage est accordée aux associations "Téléthon" et "Etablissement Français du Sang", et le cas échéant à toute association reconnue d'utilité publique dont l'objet/mission porte sur la Santé.					

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Votants	26

Délibérations : 2025-45
Objet Finances / Tarifs «
Salle Pian di Sco » -
Modifications

Nomenclature Contrôle de légalité 7.10

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :**

- **Approuver** le principe et la mise en œuvre des tarifs municipaux de la salle Pian Di Sco, tels que définis ci-dessus, à compter du 17 septembre 2025 ;
- **Préciser** que les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au jour de la signature du contrat ;
- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant dûment autorisé, à signer tout document utile à cet effet.

L'HORME, le 17/09/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE